



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

BARÈME

RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

A ACCORDER AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE NATIONALE

FONCTION	DÉPLACEMENT A L'EXTÉRIEUR DU PAYS		DÉPLACEMENT A L'INTÉRIEUR DU PAYS
	Europe Asie Afrique	Autres destinations	Entre les départements
*Ministres *Sénateurs *Secrétaires d'État *Députés *Secrétaires Généraux / Présidence & Primature	€ 450.00	US\$ 450.00	Gdes 15 000.00
*Directeurs Généraux (DG) *Directeurs de Cabinet (DC) *Directeurs Généraux Adjoints (DGA)	€ 400.00	US\$ 400.00	Gdes 14, 000.00
*Directeurs/Assistants Directeurs *Membres de Cabinet	€ 300.00	US\$ 300.00	Gdes 13,000.00
*Cadres	€ 250.00	US\$ 250.00	Gdes 11, 500.00
*Techniciens	€ 250.00	US\$ 250.00	Gdes 10, 000.00
Autres catégories incluant les délégués	€ 250.00	US\$ 250.00	Gdes 13,000.00
Autres chauffeurs et Agents de sécurité	€ 250.00	US\$ 250.00	Gdes 8,500.00
Consultants/Experts/Invités	€ 250.00	US\$ 250.00	Gdes 10, 000.00

NB : Seuls le Président de la République et le Premier Ministre seront traités d'après un barème spécial

*** Dans le cas d'une délégation menée par un Ministre ou un Directeur Général, tous les membres seront alignés

*** Pour les déplacements à l'intérieur d'un département de plus de 90 Km, les nuitées peuvent être accordées sans dépasser 75% du montant prévu

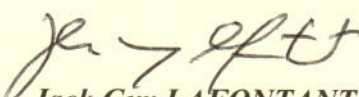
Pour toute variation du taux de change de plus de 15% à partir de la date de la mise en œuvre du barème pendant l'exercice en cours, le Premier ministre fera sortir une autre circulaire.



Le Premier Ministre **DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES
A L'APPLICATION DE CE BAREME**

1. *L'Agent Public hormis les grands commis de l'Etat, les chauffeurs et les agents de sécurités, quinze jours au plus après sa mission, doit soumettre un rapport relatif à son déplacement;*
2. *Des prélèvements de 3/30ème seront opérés par semaine de retard jusqu'à concurrence du montant qui a été accordé à cet agent;*
3. *Dans le cas de déplacement d'une délégation, le rapport d'activité doit être signé par tous les membres de la délégation, exception faite pour les catégories d'agent public citées plus haut;*
4. *Hormis le Président de la République, les déplacements à l'extérieur des grands commis de l'Etat, requièrent la lettre de notification du Ministère des Affaires Etrangères;*
5. *L'Administration accorde une allocation ne dépassant pas 15% du montant prévu, si l'Agent Public ne passe pas la nuit lors de son déplacement;*

Port-au-Prince, le 10/04/2017


Jack Guy LAFONTANT